

**DÉPÔT ÉLECTRONIQUE**

Le 31 mars 2026

No de dossier : 540603-80

Me Carolina Rinfret, Secrétaire

**RÉGIE DE L'ÉNERGIE**500, boulevard René-Lévesque Ouest  
5<sup>e</sup> étage, bureau 5.100  
Montréal, Québec, H2Z 1W7

- Objet**
- DPCMÉER - Demande d'adoption de la norme de fiabilité TPL-001-5.1 (Demande réamendée 2025)
  - Dossier de la Régie : R-4233-2023
  - Séance de travail du 25 février 2026
  - Demande de prolongation de délai pour la transmission de la réponse à un engagement

Chère consœur,

À la suite de la séance de travail tenue le 25 février 2026, notre cliente, Rio Tinto Alcan inc. (« **RTA** »), à titre d'intervenante, a souscrit à l'engagement de mettre à jour ses Commentaires (pièce C-RTA-0006)<sup>1</sup>.

RTA informe la Régie de l'énergie (« **Régie** ») qu'elle ne sera pas en mesure de déposer sa réponse en date de ce jour puisqu'elle n'a toujours pas complété toutes les vérifications et les analyses requises pour appuyer et encadrer les éléments de clarification qui pourront répondre aux enjeux d'interprétation soulevés dans ses Commentaires et les mettre à jour, dans le contexte de la demande d'adoption de la version 5.1 de la norme TPL-001 et de son application éventuelle aux installations du *réseau de transport principal* (RTP).

Compte tenu de ce qui précède et en raison de contraintes de temps du représentant de RTA impliqué dans ce dossier dues notamment au congé de Pâques, RTA demande respectueusement à la Régie de bien vouloir prolonger le délai pour le dépôt de sa réponse au 9 avril 2026.

Nous vous prions d'agréer, chère consœur, nos salutations distinguées.

Dentons Canada S.E.N.C.R.L.

Pierre D. Grenier  
PDG/vc

---

<sup>1</sup> La liste des engagements est produite comme pièce A-0037.